

L'ESSENTIEL DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION
LES PRÊTS AMORTISSABLES



Conditions en vigueur au 01/01/2020, susceptibles de variations.

LES PRÊTS PERSONNELS

AIDER VOTRE CLIENT À CONCRETISER SON PROJET

LE PRÊT PERSONNEL AUTO

Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (une voiture, un deux-roues, un camping-car, un bateau...).

Véhicule neuf ou < 2 ans	de 1 500 à 75 000 €* de 12 à 84 mois
Véhicule occasion ≥ 2 ans	de 1 500 à 35 000 € de 12 à 72 mois

LE PRÊT PERSONNEL TRAVAUX

Pour la réalisation des travaux de décoration ou d'amélioration de l'habitat.

Propriétaire	de 1 500 à 75 000 € de 12 à 144 mois
Locataire	de 1 500 à 30 000 € de 12 à 84 mois

LE PRÊT PERSONNEL PROJET

Pour la préparation des grands événements de la vie (mariage, naissance...) ou pour s'équiper.

Tous clients	de 1 500 à 21 500 € de 12 à 60 mois

* Les Prêts personnels Auto pour les véhicules neufs > 50 000 € sont principalement réservés aux clients patrimoniaux.

Frais de dossier[1] : 1 % du montant total du prêt (minimum 50 € - maximum 150 €).

Les avantages :

- Des mensualités adaptées à la situation financière du client.
- Une réponse immédiate en bureau de poste pour les clients éligibles avec le Prêt Express Réseau.
- Des assurances facultatives protégeant l'emprunteur et le co-emprunteur.

LES ASSURANCES FACULTATIVES PRÊTS PERSONNELS ET RACHAT DE CRÉDITS

PROTÉGER VOS CLIENTS POUR QU'ILS RÉALISENT LEURS PROJETS PLUS SEREINEMENT

Les assurances sont facultatives mais fortement recommandées.

- Si le client ne peut pas signer la Déclaration du candidat à l'assurance (voir OCC) ou si le montant du prêt ou de l'encours est supérieur ou égal à 50 000€, lui faire remplir un questionnaire de santé.
- En fonction de l'assurance souscrite, elle peut prendre en charge le paiement des mensualités en cas d'incapacité de travail, de perte d'emploi, ou le capital restant dû en cas de décès ou de reconnaissance de la PTIA ou de l'ITD.

Assurance et âge à l'adhésion	Couvertures proposées	Cessation des garanties
ADI : Assurance Décès Invalidité de 18 à moins de 65 ans.	Décès (maladie ou accident)	70ème anniversaire
	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) Invalidité Totale Définitive (ITD) Incapacité Temporaire Totale (ITT)	65ème anniversaire Ou retraite / pré retraite
APE : Assurance Perte d'Emploi souscrite avec l'ADI de 18 à moins de 55 ans.	Voir details couverture ADI au dessus + Perte d'emploi : en cas de rupture de contrat de travail suite à un licenciement pour les emprunteurs salariés en CDI.	60ème anniversaire Ou retraite / pré retraite
Assurance Senior de 65 à moins de 78 ans.	Décès (maladie ou accident)	80ème anniversaire

N. B. : l'adhésion aux assurances facultatives (emprunteur / co-emprunteur) doit se faire au plus tard dans un délai de 1 mois à partir de la date de signature de l'OCC.

Document à usage strictement interne

LE RACHAT DE CRÉDITS

SIMPLIFIER LA GESTION DU BUDGET DE VOTRE CLIENT

LE RACHAT D'UN CRÉDIT
Prêt personnel 2EN1

Rachat d'un Crédit Conso.**	Accessible aux clients détenant un ou plusieurs crédit(s) à la concurrence : hors rachat de Regroupement de crédits et hors prêts supérieurs à 30 000 €

** Hors prêt(s) détenu(s) à La Banque Postale ou La Banque Postale Financement

Et l'opportunité, de concrétiser un **nouveau projet** (auto, travaux ou projet), le tout regroupé en 1 seul prêt.

Tous clients	de 1 500 € à 30 000 € de 12 à 72 mois

Frais de dossier[1] : 1 % du montant total du prêt (minimum 50 € - maximum 150 €).

LE RACHAT DE PLUSIEURS CRÉDITS
Regroupement de crédits

Rachat de 2 crédits Conso minimum**
ou
Rachat de crédit(s) Conso + Immo**
(Part d'immobilier limitée à 60% du montant total financé).

Et la possibilité d'ajouter une **enveloppe complémentaire jusqu'à 49%** du montant total des crédits rachetés.

Propriétaire	de 1 500 € à 75 000 € de 12 à 144 mois
Locataire ou hébergé	de 1 500 € à 50 000 € de 12 à 84 mois

Frais de dossier[1] : 1 % du montant total du prêt (minimum 60 € - maximum 180 €)

- Des solutions adaptées pour racheter un ou plusieurs crédit(s) à la consommation.
- Une seule mensualité pour le financement d'un nouveau projet et le remboursement du ou des crédit(s) en cours.
- Une relation privilégiée avec La Banque Postale qui devient le principal interlocuteur du client.

LES ACTIONS POUR OPTIMISER LE MONTAGE D'UN DOSSIER RACHAT DE CRÉDITS

Les caractéristiques des crédits à racheter

- Indiquer systématiquement la nature des prêts à racheter quel que soit le montant emprunté.
- Saisir avec exactitude les crédits à racheter. Il faut intégrer les frais de remboursement anticipé dans le montant total à racheter, ainsi que les mensualités figurant sur le tableau d'amortissement.

Le fonctionnement du compte

- En cas d'impayés (en cours ou régularisés), indiquer le motif dans le pavé commentaire (exemple : décalage de trésorerie etc.).

Les pièces justificatives

- Fournir le tableau d'amortissement du ou des prêt(s) à solder ou lettre(s) de confirmation de solde intégrant les montants des crédits à racheter (intérêts de remboursement anticipé inclus).
- Pour le rachat d'un Crédit Renouvelable : Vérifier et indiquer le montant utilisé sur le dernier relevé de compte. Demander le dernier relevé de compte de chaque Crédit Renouvelable.

(1) Les frais de dossier sont prélevés lors de la ou des premières échéances sans modifier le montant de la mensualité.



L'ESSENTIEL DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION
LES PRÊTS AMORTISSABLES



Conditions en vigueur au 01/01/2020, susceptibles de variations.

LES OFFRES EN VENTE À 3

LE PRÊT PERSONNEL ÉTUDIANT

LE PRÊT PERSONNEL APPRENTI

Pour le financement de leurs études ou de leur formation professionnelle ainsi que les dépenses associées (ordinateur, véhicule, logement, etc).

Etudiants de 18 à 35 ans révolus	de 1 000 € à 50 000 €* de 12 à 120 mois (franchise comprise) Caution solidaire, franchise de 60 mois maximum
Apprentis de 18 à 24 ans révolus	de 1 000 € à 15 000 € de 12 à 84 mois (franchise comprise) Caution solidaire, franchise de 48 mois maximum

Pas de frais de dossier.

- La possibilité de commencer à rembourser le prêt, une fois ses études terminées (grâce à un système de franchise partielle ou totale).
- Le versement des fonds est possible en une ou plusieurs fois (le choix se fait lors du montage du dossier et n'est pas modifiable en cours de prêt)
- Emprunteur : DC/PTIA (pendant la période de franchise) ou ADI (pendant la période de remboursement).
- Caution(s) : ADI, ADI + APE ou Senior

*dans la limite de 35 000 € et 108 mois pour les études courtes

LE PRÊT PERMIS À 1€ PAR JOUR

Pour le financement du permis de conduire **des jeunes de 15 à 25 ans révolus, inscrits* au permis A ou B.**

* Dans le cadre d'un premier financement au prêt permis à 1€

1 prêt, 4 formules possibles :

600 €	800 €	1 000 €	1 200 €
20 mois	27 mois	34 mois	40 mois

LE PRÊT PERMIS COMPLÉMENTAIRE

Pour financer le repassage du permis de conduire, pour les candidats ayant déjà bénéficié d'un Prêt Permis à un euro par jour et ayant échoué à l'examen une première fois.

1 formule possible : 300 € sur 10 mois
Le niveau du prêt ne peut pas dépasser le montant défini par l'école de conduite.

Pas de frais de dossiers. Prêt à taux zéro : les intérêts sont pris en charge par l'Etat.

- Assurance facultative ADI

LE PRÊT PERSONNEL INTÉRIMAIRE*

Pour le financement d'un véhicule neuf ou d'occasion < à 2 ans, ou pour réaliser ses projets .

* Etre intérimaire depuis 12 mois, justifier d'un minimum de 700 heures sur ces 12 mois et avoir un contrat en cours au moment de la demande.

Prêt personnel Intérimaire Projet	Prêt personnel Intérimaire Auto
de 1 000 € à 4 000 € et de 12 à 48 mois	de 1 000 € à 10 000 € de 12 à 60 mois

Frais de dossier[1] : 0,5 % du montant total du prêt (minimum : 20 € - maximum 50 €)

- Assurance facultative ADI

LE PRÊT PERSONNEL VÉHICULE VERT

Pour acheter une voiture ou un deux-roues électrique ou hybride, (moto, scooter, vélo).

Véhicules hybrides ou électriques : voitures, scooters, vélos et trottinettes électriques, segway, etc.

Véhicule neuf < 2 ans	de 1 000 € à 75 000 € et de 12 à 84 mois
Véhicule occasion ≥ 2 ans	de 1 000 € à 35 000 € et de 12 à 72 mois

LE PRÊT PERSONNEL TRAVAUX VERT

Pour financer des travaux de rénovation énergétique ou d'économie d'énergie.

Travaux d'économie d'énergie, réalisés par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)***

Propriétaire	de 1 500 € à 75 000 € et de 12 à 144 mois
Locataire	de 1 500 € à 30 000 € et de 12 à 84 mois

Frais de dossier[1] : 1 % du montant total du prêt (minimum : 50 € - maximum 150 €)

- ADI, ADI + APE ou Sénior

*** liste disponible sur : https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel

LES NUMEROS UTILES

SUIVI DE DOSSIER

- SVP Réseau LBPF : contactez le **0 974 750 500**
- Service client : contactez le **36 39*** *(choix 3 puis 2)*

**Service 0,15€/min + prix d'un appel. Tarif en vigueur au 01/09/2019*

VENTE À 3

- Prêt personnel Etudiant / Apprenti / Intérimaire / Permis à 1€ par jour : contactez ??????????
- Prêt personnel Travaux Vert/ Véhicule Vert : contactez le **0 805 505 035**

➔ Contactez le Pôle Développement Multicanal du CRC LBPF en présence du client et/ou de la (les) caution(s) dans le cadre du Prêt personnel Etudiant et du Prêt personnel Apprenti

LES DOCUMENTS UTILES

Le Pocket Mémo <
Les « Incontournable » du Crédit Conso <
Les « Intégral » du Crédit Conso <
Les notes chartées taux <



L'ESSENTIEL DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

LE CRÉDIT RENOUVELABLE



Conditions en vigueur au 01/01/2020, susceptibles de variations.

DONNER DE LA SOUPLESSE AU BUDGET DE VOTRE CLIENT

LE CRÉDIT RENOUVELABLE

Il permet de financer les projets de petits montants, (week-end, décoration d'intérieur...), les dépenses imprévues (réparations diverses, crevaison...), ou une opportunité d'achat (TV, électroménager...).

Le Crédit Renouvelable est **une enveloppe de financement** qui se reconstitue, dans la limite du plafond initialement fixé, au fur et à mesure des remboursements. La partie du capital ainsi remboursée, redevient disponible pour de nouvelles utilisations, si nécessaire. Le Crédit Renouvelable s'intègre entre **le découvert autorisé et le prêt amortissable**, répondant ainsi à **un besoin temporaire de trésorerie** remboursable dans un délai supérieur à 30 jours.

Tous clients détenant un Compte Courant Postal à La Banque Postale depuis plus de 6 mois.

de 500 € à 10 000 €

de 36 mois minimum si le montant utilisé est ≤ 3 000 €
à 60 mois maximum si le montant utilisé est > 3 000 €

Les avantages :

- Un crédit sans frais à l'ouverture et qui ne coûte rien s'il n'est pas utilisé
- Une enveloppe de financement disponible à tout moment et sans justificatif de dépenses.
- Des fonds disponibles immédiatement avec la Carte Option Crédit ou sous 48h via les Demandes de Fonds

LES ASSURANCES FACULTATIVES CRÉDIT RENOUVELABLE

PROTÉGER VOS CLIENTS POUR QU'ILS RÉALISENT LEURS PROJETS PLUS SEREINEMENT

Les assurances sont facultatives mais fortement recommandées.

- Le montant de l'assurance est inclus aux mensualités indiquées sur la grille de remboursement des Utilisations Classiques : le montant de la mensualité est le même que le client ait souscrit ou non une assurance, seule la durée de remboursement est impactée.
- Lors d'une Utilisation Spéciale Annuelle, le montant de l'assurance vient en sus des mensualités, la durée choisie n'est pas impactée.
- Le choix de l'assurance à la souscription du Crédit Renouvelable s'appliquera automatiquement à toutes les utilisations (UC, US, USA).
- Pour la souscription d'une assurance facultative, si l'emprunteur ne peut pas signer la déclaration du candidat à l'assurance, il ne peut être assuré.
- En fonction de l'assurance souscrite, elle peut prendre en charge le paiement des mensualités en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi, ou le capital restant dû en cas de décès ou de reconnaissance de la PTIA ou de l'ITD.
- Seul l'emprunteur peut souscrire une assurance facultative.

Assurance et âge à l'adhésion	Couvertures proposées	Cessation des garanties
ADI : Assurance Décès Invalidité de 18 à moins de 75 ans.	Décès (maladie, accident)	80ème anniversaire
	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	65ème anniversaire Ou retraite / pré retraite
	Invalidité Totale Définitive (ITD)	
	Incapacité Temporaire Totale (ITT)	
APE : Assurance Perte d'Emploi souscrite avec l'ADI de 18 à moins de 60 ans.	Voir détails couverture ADI au dessus + Perte d'emploi : en cas de rupture du contrat de travail suite à un licenciement pour les emprunteurs salariés en CDI.	65ème anniversaire Ou retraite / pré retraite

DIFFÉRENTS MOYENS ET UTILISATIONS POSSIBLES

3 UTILISATIONS

UTILISATION CLASSIQUE

de 100 €* à 10 000 €

(TAEG révisable)

Dans la limite du montant disponible du crédit.

- Des taux dégressifs en fonction du montant total utilisé.
- Des mensualités adaptées avec 3 vitesses de remboursement choisies par le client : **normale, rapide, accélérée.**

* Process dérogatoire pour les montants inférieurs à 100 €

UTILISATION SPÉCIALE

Un montant, une durée et un TAEG fixe propre à une offre.

UTILISATION SPÉCIALE ANNUELLE

de 200 € à 1 000 €

Dans la limite du montant disponible du crédit.

Sur 3, 6, 9 ou 12 mois

à un TAEG fixe attractif

3 MOYENS

OPTION EXTENSION

Déclenchement automatique en cas de dépassement du découvert autorisé en montant ou en durée, afin de ramener le solde du compte bancaire à 0 € ou dans la limite du découvert autorisé. Option facultative **activable** ou **désactivable gratuitement** à l'ouverture ou en cours de vie du contrat.

CARTE OPTION CRÉDIT

Option facultative permettant d'effectuer un retrait ou de payer **au comptant** ou **à crédit**(1) dans la limite du plafond de la Carte Bancaire et du montant disponible du crédit. La **souscription** et la **résiliation** de l'option se font **gratuitement** à l'ouverture ou en cours de vie du contrat.

SES AVANTAGES

- Une assurance **Prolongation Garantie Constructeur** (2) de 2 ans incluse gratuitement.
- Une seule carte pour régler les achats au comptant ou à crédit.
- Pas de cotisation carte additionnelle, un code confidentiel inchangé et les services de la carte conservés. (débit immédiat ou différé, assurance / assistance...)

DEMANDE DE FONDS

Pour effectuer un virement de son Crédit Renouvelable vers le compte bancaire de La Banque Postale par Internet, via l'App de la Banque Postale, en bureau de poste, en Centre Financier, et via LBPCS.

GRILLE DE REMBOURSEMENT EN UTILISATION CLASSIQUE

Montant total utilisé du crédit en Utilisation Classique		0 à 500 €	500,01 à 1 000 €	1 000,01 à 1 500 €	1500,01 à 2 000 €	2 000,01 à 3 000 €	3 000,01 à 4 500 €	4 500,01 à 6 000 €	6 000,01 à 8 000 €	8 000,01 à 10 000 €
Mensualités	vitesse normale	20 €	40 €	60 €	80 €	115 €	130 €	160 €	200 €	250 €
	vitesse rapide	25 €	45 €	65 €	90 €	120 €	135 €	170 €	220 €	280 €
	vitesse accélérée	30 €	55 €	80 €	110 €	150 €	160 €	190 €	240 €	310 €

(1) **Plafonds de paiement à crédit :** A hauteur du montant disponible de l'enveloppe du Crédit Renouvelable en cas d'Option Extension non active ou à hauteur du montant disponible de la sous enveloppe Demandes de fonds / Utilisations de la Carte Option Crédit en cas d'Option Extension active. (Se référer au Pocket Mémo)

Plafonds de retrait à crédit : Sur 7 jours glissants --> maximum 100 € pour la carte Visa Classic / 300 € pour les cartes haut de gamme.

(2) Dans les limites et conditions prévuhation de la Prolongation garantie. Constructeur.